

Anti-Graffiti Permanent AGP

Système monocomposant anti-graffiti permanent pour plusieurs cycles de nettoyage. Permet d'enlever facilement les graffitis à l'eau claire - par ex. avec un nettoyeur haute pression à l'eau froide. Pour toutes surfaces extérieures minérales comme le béton, la brique, la pierre naturelle et le grès ainsi que pour toutes surfaces bloquées (par exemple: métaux, plastiques et peintures).

Caractéristiques :

- Incolore, prêt à l'emploi
- Film de protection durable et élastique
- Résistant aux rayons UV et ne jaunit pas
- Résistant aux intempéries et au vieillissement
- Brillant et favorise le renforcement des couleurs
- Réparable en cas de dommage mécanique du film de protection
- Facile à nettoyer avec juste de l'eau froide et sans additifs de nettoyage



Données techniques :

Matière première:	Hydrocarbures aliphatiques et additifs
Densité:	Environ 0,9 g/cm ³
Directive 2004/42/CE (DecoPaint)	Limite de COV de l'UE pour ce produit : (Cat. : A/i, Lb) = 500 g/l (2010) Teneur en COV de ce produit : max. : 500 g/l
Consommation	Environ 100 – 130 ml/m ² par couche - en fonction de la surface et de la méthode d'application.

Préparation du support :

La surface doit être propre, sèche et exempte de sels, d'efflorescences et d'agents de démoulage (poussière, graisse, etc.). Réparez les fissures et les trous avec un mastic approprié. Les nouvelles surfaces en enduit minéral ainsi que les surfaces traitées avec des mortiers et des enduits minéraux doivent être suffisamment prises et complètement durcies. Ne pas appliquer directement sur les panneaux ETICS en polystyrène extrudé ou systèmes similaires.

Mode d'emploi :

1) Application de l'Anti-Graffiti Permanent AGP:

Appliquer au rouleau, au pinceau ou au pulvérisateur. La température permanente de l'objet et la température ambiante doivent être de + 10 °C et + 30 °C et elles s'appliquent pendant toute la durée du traitement et du séchage. Le temps de séchage est d'environ 24 heures (à 20 °C, pour une humidité relative de 65% et une surface moyennement absorbante). Une humidité plus élevée, des températures plus basses ou un faible pouvoir absorbant du support prolongent le temps de séchage.

Couvrir les zones et les composants à ne pas recouvrir. Bien remuer l'Anti-Graffiti Permanent avant utilisation et appliquer non dilué avec un rouleau résistant aux solvants, un pinceau ou un pulvérisateur airless approprié. Appliquer deux fois mouillé sur mouillé. Éviter la création de gouttes et de traits, répartir l'excédent de matière avec un rouleau.

Pulvérisateur airless : avec un pulvérisateur agréé par le constructeur de la machine, tel que : B. Wagner SF 31 ou comparable.

Remarque:

Toutes informations et données dans cette fiche technique correspondent à nos expériences pratiques et à nos tests de laboratoire et sont basées sur l'état actuel de la technique. Toutefois elles ne peuvent constituer que des indications d'ordre général sans garantie sur les caractéristiques. Les indications ne revêtent aucune valeur juridique contraignante car nous n'avons pas d'influence sur les conditions de stockage, de transport et de traitement. L'utilisateur est responsable d'examiner en détail les produits pour l'utilisation envisagée selon les conditions de l'objet.

Pression de service : environ 10 bars, taille de buse 421, 517/519 selon le type d'appareil et quantité de commande souhaitée

2) Nettoyage des surfaces / Elimination des graffitis:

L'élimination des graffitis se fait à l'aide d'un nettoyeur haute pression (pression < 100 bar) avec de l'eau froide sans détergent, ou bien avec une brosse, éponge ou lingette. Le premier nettoyage peut être réalisé au plus tôt neuf jours après l'application de l'Anti-Graffiti Permanent AGP, et ceci pour garantir une prise complète du système. Le succès du nettoyage ne dépend pas du temps pendant lequel le graffiti reste appliqué sur la surface protégée par l'Anti-Graffiti Permanent AGP. Cependant, aucun produit/système Anti-Graffiti ne saurait garantir une protection complète contre tous les colorants utilisés dans la scène des graffitis.

Indications importantes :

Il est fortement recommandé de créer des zones d'échantillonnage pour évaluer l'intensité de la couleur et la brillance de la surface. Différents niveaux de brillance sont possibles en fonction de la surface dominante. Le produit réagit avec l'eau, les outils doivent donc être secs. Protéger la surface traitée de la pluie pendant au moins 4 heures. Le premier nettoyage doit avoir lieu au moins neuf jours après l'application. Anti-Graffiti Permanent AGP ne peut garantir une protection complète contre tous les colorants utilisés dans la scène des graffitis. Les affiches, etc. n'adhèrent pas de manière optimale ou peuvent être facilement retirées après l'utilisation de l'Anti-Graffiti Permanent. Le produit est réactif à l'eau. Si le revêtement Anti-Graffiti Permanent AGP doit être complètement retiré, il peut être complètement éliminé avec de l'eau chaude à 80 degrés et un nettoyeur haute pression.

Nettoyez les outils avec un nettoyant pour pinceaux immédiatement après utilisation ou jetez les outils séchés.

Consignes de sécurité :

Consulter la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations importantes pour la sécurité. Les fiches de données de sécurité peuvent être téléchargées sur notre site web www.pufas.de ou par email à sds@pufas.de.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants. A conserver bien fermé, au frais mais à l'abri du gel. Protéger de la lumière directe du soleil.

Elimination :

Recycler uniquement des récipients entièrement vides. Eliminer les résidus de matériel séchés par les déchets ménagers ou de chantier. Eliminer les résidus non durcis selon le code de déchets EWC 08 04 09.

Informations administratives :

N° d'article	GENCOD	Conditionnement
107003000	4007954070239	2,5l
107004000	4007954070246	5l

Remarque:

Toutes informations et données dans cette fiche technique correspondent à nos expériences pratiques et à nos tests de laboratoire et sont basées sur l'état actuel de la technique. Toutefois elles ne peuvent constituer que des indications d'ordre général sans garantie sur les caractéristiques. Les indications ne revêtent aucune valeur juridique contraignante car nous n'avons pas d'influence sur les conditions de stockage, de transport et de traitement. L'utilisateur est responsable d'examiner en détail les produits pour l'utilisation envisagée selon les conditions de l'objet.